

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre à 19 heures 30, sous la présidence de Madame Nadine Lefebvre, doyenne d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15**

**Nombre de votants : 16**

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 5
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents : 6

**Membres titulaires présents :**

- Bruno Troni
- Bernard Baude
- Jean-Pierre Corbisez
- Bernard Czerwinski
- Michel Dagbert
- Nadine Lefebvre
- Jacques Napiéraj
- Christophe Pilch
- Thierry Tassez
- Jean-Marc Tellier

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :**

- Laurent Duporge représenté par sa suppléante Emmanuelle Leveugle
- Olivier Gacquerre représenté par son suppléant Pierre-Emmanuel Gibson
- Pierre Moreau représenté par son suppléant Yves Dupont
- Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet
- Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak

**Membres titulaires ayant donné procuration :**

- Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude

**Membres titulaires absents :**

- Jean-Marie Alexandre
- Jean-François Caron
- Nathalie Delbart
- André Kuchcinski

- François Lemaire
- Sylvain Robert

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Monsieur Pierre-Emmanuel Gibson**.

Monsieur Pierre-Emmanuel Gibson procède à l'appel des délégués.

Monsieur Pierre-Emmanuel Gibson constate que 15 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

---

Délibération n°2017/PMA0053.

<b>ELECTION DU PRESIDENT</b>
------------------------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

VU les Statuts dudit Syndicat et en particulier l'article 8 : *"Le Président est élu par les membres du Comité syndical lors de la réunion d'installation du premier Comité syndical, présidée par le délégué le plus âgé, à la majorité des membres présents. »*

VU la démission de Monsieur Michel DAGBERT, président, remise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 30 octobre 2017 ;

VU l'article L.2122-14 du CGCT applicable aux syndicats mixtes et prévoyant que le Comité syndical est convoqué sous quinzaine pour procéder au remplacement du Président lorsque celui-ci a démissionné ;

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans les conditions fixées par le Code électoral.

#### **Procède**

à l'élection du Président du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » selon les modalités suivantes :

Il est fait appel aux candidatures : Monsieur Thierry TASSEZ présente la candidature de **Monsieur Alain WACHEUX**.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier vert dans l'urne.

### Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 2
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :
  - Monsieur Alain WACHEUX : 14 voix

**Monsieur Alain WACHEUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.**

En l'absence du Président élu, l'examen des autres points d'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

La Présidente de séance remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 21h.

Fait à Lens le 16 novembre 2017

La Présidente,



*Nadine Lefebvre*



\*\*\*

